

A Lyon, campagne contre le professeur Jean-Paul Allard

par **Robert Faurisson**

La presse lyonnaise se fait l'écho d'une campagne lancée par des officines juives et autres ainsi que par la Ligue des droits de l'homme (que préside le juif Michel Tubiana) contre Jean-Paul Allard, professeur d'allemand à l'Université Lyon III. Agé de 58 ans et à deux années de la retraite, ce dernier se voit reprocher d'avoir autrefois manifesté des sentiments révisionnistes en présidant la soutenance de thèse d'Henri Roques, le 15 juin 1985, sur les «confessions» de Kurt Gerstein. On lui fait également grief d'avoir, dans les années quatre-vingt-dix, dirigé au sein de son université l'Institut d'histoire indo-européenne, qualifié par ses adversaires de «laboratoire idéologique de l'extrême-droite». Sous la pression des organisations juives, la thèse avait été annulée en 1986 et l'Institut avait été dissous en 1998.

Depuis ce temps, J.-P. Allard n'avait plus fait parler de lui. La nouvelle affaire Allard est donc aujourd'hui relancée sans faits nouveaux réels. Selon les chasseurs de sorcières, le professeur devrait être interdit d'enseignement et de recherches et son salaire devrait être réduit en conséquence. D'une manière plus générale, toujours selon les mêmes justiciers, les Universités Lyon II et Lyon III devraient «faire le ménage» en procédant à l'épuration des enseignants et des étudiants qui «salissent» le monde universitaire lyonnais.

Ces officines promettent que, si elles n'obtiennent pas très vite satisfaction, elles mèneront dès le mois de janvier 2001 «une série d'actions publiques». Par ailleurs, elles annoncent la publication d'une liste complète des professeurs d'université à proscrire sur le plan local.

14 décembre 2000

[Première mise au net: 28 mars 2001]

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/>